

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents **En** **Qui ont pris**
au CA **exercice** **part à la**
DELIBERATION

92 92 74

PRESENTS 58
POUVOIRS Suppléants 3
POUVOIRS Titulaires 13
ABSENTS 18

Vote Pour : 74
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation

28 MARS 2023

Date d'Affichage

28 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle multiculturelle, 24 Chemin des Martisses - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, René ANDRIEUX, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Thierno BAH, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Claire FITA, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Françoise MALAURE NERIN, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Eric PILUDU, Francis PRADIER, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Ludovic RAU à Frédéric GLAUDIS.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jean-François BAULES à Christophe GOURMANEL, Michel BONNET à Bernard FERRET, Martine CLARAZ ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Maryse GRIMARD à Max MOULIS, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Michelle LAVIT à Blaise AZNAR, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Pascale PUIBASSET à Gilles TURLAN, Didier SALANDIN à Maryline LHERM, Jean TKACZUK à Sébastien CHARRUYER, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Philippe BARTHES, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Isabelle FOUROUX CADENE, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Agnès MERONI, Bernard MIRAMOND, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Montserrat REILLES, Lucette ROUTABOUL, Christian SERIN,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°89_2023

ACTES : 7.1.3

OBJET DE LA DELIBERATION : 42- Adoption du Budget primitif Assainissement 2023

Exposé des motifs

L'ensemble des propositions budgétaires et des actions menées au sein des différentes politiques du **Budget Assainissement 2023** est présenté en référence au tableau ci-dessous.

Vue générale

Section	Sens	Chapitre	CA 2022	BP 2023
F	D	011 - Charges à caractère général	915 661,03	1 122 676,57
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	464 080,94	582 813,00
		023 - Virement à la section d'investissement	-	178 508,51
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 227 831,20	1 801 470,00
		65 - Autres charges de gestion courante	8 351,43	10 002,00
		66 - Charges financières	358 977,75	281 638,00
		67 - Charges exceptionnelles	87 709,76	121 300,00
		Total D	3 062 612,11	4 098 408,08
	R	002 - Résultat d'exploitation reporté	-	319 088,08
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	461 732,00	404 695,00
		70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	2 638 104,43	3 368 932,00
		74 - Subventions d'exploitation	94 736,00	-
		75 - Autres produits de gestion courante	2,42	-
		76 - Produits financiers	10 209,22	1 225,00
		77 - Produits exceptionnels	82 756,55	4 468,00
		Total R	3 287 540,62	4 098 408,08
Section	Sens	Chapitre	CA 2022	BP 2023 (pas de RAR 2022)
I	D	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	2 156 507,27
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	461 732,00	404 695,00
		041 - Opérations patrimoniales	1 037 788,00	-
		16 - Emprunts et dettes assimilées	844 682,29	805 327,00
		20 - Immobilisations incorporelles	-	28 000,00
		21 - Immobilisations corporelles	156 190,75	245 000,00
		23 - Immobilisations en cours	2 700 088,07	5 001 167,00
		4581 - Opérations pour le compte de tiers	10 857,50	440 000,00
		4582 - Opérations pour le compte de tiers	162 472,10	-
		Total D	5 373 810,71	9 080 696,27
	R	021 - Virement de la section d'exploitation	-	178 508,51
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 227 831,20	1 801 470,00
		041 - Opérations patrimoniales	1 037 788,00	-
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	98 867,00	2 190 507,27
		13 - Subventions d'investissement	1 066 708,32	2 655 829,00
		16 - Emprunts et dettes assimilées	-	1 807 112,49
		27 - Autres immobilisations financières	25 876,86	7 269,00
		4582 - Opérations pour le compte de tiers	8 801,50	440 000,00
		Total R	3 465 872,88	9 080 696,27

Le Conseil de Communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.5211-1, L.2312-1 et suivants,

Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 30 mars 2023,

Vu le débat d'orientation budgétaire en séance du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 13 mars 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **adopte** le Budget primitif Assainissement 2023, voté par chapitre, tel que présenté et conformément au tableau ci-dessus,
- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 18 AVR. 2023

- publication - mise en ligne

Le 18 AVR. 2023

et/ou notification

Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS




Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023



ID : 081-200066124-20230403-89_2023-DE